

**CCE EDF SA**

18 février 2016

**Compte-rendu**

**Ordre du jour**

1. [**Services de santé à la DPIH (pour avis) 1**](#_Toc441047919)
2. [**Stratégie thermique à flamme (pour information) 1**](#_Toc441047920)
3. [**Projet « Ambition Commerce » (pour information) 2**](#_Toc441047921)
4. [**Projet PGO (immobilier grand Ouest Parisien) et demande d’avis sur la prise à bail du bâtiment smart Side 2**](#_Toc441047922)
5. [**Projet e-CSP pilote pour les CSP du CNPE de CHINON et de la DAIP (pour avis) 2**](#_Toc441047923)

Compte tenu du mouvement social des 17 et 18 février, de la gravité des annonces de fermetures de site, les délégations du personnel ont demandé l’inversion de l’ordre du jour pour traiter uniquement le point stratégie THF.

La CGT entame donc la séance par la déclaration liminaire (**annexe numéro 1**) portant sur la situation difficile de l’entreprise, les annonces de fermeture de tranches thermiques à flamme et les conséquences des choix stratégiques de la direction générale et invite les personnels des CPT de Porcheville, de Cordemais, du Havre, ceux de l’UPTI manifestant devant le site à entrer dans la salle du CCE.

Après un échange avec les directions présentes, lecture d’une déclaration spécifique THF (**annexe numéro 2**) , le CCE annonce la publication d’un nouveau communiqué de presse (**annexe numéro 3**) et les présents quittent la salle pour rejoindre les manifestants restés à l’extérieur. Le CCE est clos.

Au-delà de ces interventions vous trouverez ci après un condensé rapide de ce qui aurait pu être les positions prises par la délégation sur les sujets prévus.

Services de santé à la DPIH (sujet reporté)

Cette forme d’organisation permet de donner au contrôle social un double regard sur les questions de santé des salariés ; au niveau de l’établissement CE pour l’organisation et le fonctionnement local (avis sur l’embauche des médecins, effectifs personnel infirmier, assistant…) et sur les moyens matériels ( en application des articles D 4622-6 et D4622-8 du code du travail-) et au niveau du CCE au travers de sa commission santé pour toutes les questions transverses. Ce dossier portée par la CGT depuis des années y est favorable.

Projet Ambition Commerce (sujet reporté)

Les personnels de la direction commerce, leurs représentants, la délégation sont en droit d’attendre autre chose qu’une direction qui refuse de fournir un document préparatoire, multiplie les commissions disciplinaires pour son propre personnel et ne bronche pas quand Erdf décide de se fournir en énergie chez POWEO.

Cette attitude est indigne du dialogue social dont EDF se veut modèle !

Projet immobilier Ouest Parisien

Ce dossier ressemble à un iceberg : une partie visible, la prise à bail d’un immeuble en construction, propriété d’EDF, accessible, convivial, respectueux du bien être des agents !!!

Une partie bien moins visible, celle qui vise à optimiser les coûts immobilier sur l’ouest parisien (triangle Wagram Nanterre St Denis) et où les déménagements, open space et autres mutualisations devraient devenir du langage commun dans les prochains mois au mépris vraisemblable des souhaits des agents et de leurs conditions de travail et transport en particulier.

Nous invitons tous les élus des unités concernés par les sites ciblés de porter à l’ordre du jour la question de leurs implantations, de saisir les CHSCT sur les conditions de travail, de temps de trajet, de sécurité.

Nous vous appelons à la plus grande vigilance sur la prochaine étape du dossier au cce du mois de mai, les directions semblant pressées sur ce dossier devraient nous présenter pour avis les différents sites transférés sur le nouvel immeuble.

Projet e CSP (pour avis)

Le nouvel outil de gestion des Commissions secondaire intitulé « e-CS » doit faire l’objet d’un test sur les CSP pilotes que sont le CNPE de Chinon et la DAIP.

Cet outil aura inévitablement des conséquences sur l’organisation du travail de la DSP mais aussi sur le travail des membres de la CSP et les agents qui postulerons via l’outil.

La CGT est favorable à tester cet outil. Pour autant nous revendiquons un état des lieux de l’organisation du travail de la DSP avant le déploiement et les conséquences après sa mise en place. Le REX des pilotes devront nous aider à faire cet état des lieux.

Ce n’est pas cet outil qui règlera tous les manquements en matière de traitement des dossiers CSP. La CGT exige que toutes les dispositions du statut s’appliquent pleinement partout de la même manière et qu’elles soient intégrées dans l’outil.

Des sujets tels que la présentation d’un organigramme informatisé devra faire l’objet de résolution dans les CSP et dans les CE pour que cette revendication soit portée lors de la refonte du nouveau SIRH.

\*\*\*\*

Fraternellement.

Interlocuteurs : Jean-Luc MAGNAVAL La Coordination des Activités Fédérales

 Philippe PAGE